

sant sur ceulx qui y pourriont estre mieulx duisables, lesquelz je ne tarderay de dénommer et faire partir; mais afin de satisfaire entretant au désir que vous avez de mes nouvelles, j'ay commandé que l'on fit partir ce courier.

1560.
26 Février.

Quant à ce que vous me représentez aussy de l'ordonnance qui se pourroit publier, si je le trouvois bon, afin que nulz allissent au service de guerre d'autre prince, il me semble pareillement qu'elle ne pourra servir sinon que bien à propos; et suyvant ce, je fais despescher une publication pour les soldartz espaignolz qui vous sera envoyée avec ceste, laquelle vous pourrez faire publier, et ordonner le semblable à l'endroit de ceulx de delà, comme verrez convenir.

Lé conte de Luna (1), mon ambassadeur devers l'Empereur, m'a, entre autres, escript ung article dont la copie va cy-joincte touchant les investitures des Estatz que en mes Pays-Bas se relièvent de l'Empire, et lesquelles le conte d'Aremberghe n'auroit levées pour son partement, tel que vous verrez par ledict billet, dont m'a semblé vous envoyer ladicte copie (2), afin que vous y voeullez donner l'ordre que verrez convenir à mon service.

A tant, madame ma bonne sœur, je prie le Créateur qu'il vous ait en sa sainte garde.

De Madril, le xxix^e jour de jenvier 1559.

Vostre bon frère,
PHLE.

J. COURTEWILLE.

XXV

PHILIPPE II A LA DUCHESSE DE PARME.

TOLEDE, 26 FÉVRIER 1559 (1560, N. ST.).

Madame ma bonne sœur, le prince d'Oranges m'a icy envoyé, avecq courier exprès, une lettre dont vous trouverez copie cy-joincte, tendant afin que

(1) Voy. p. 38, note 1.

(2) Cette pièce nous manque.

1860.
26 Février.

je voulsisse trouver bonne une alliance qu'il est intentionné de prendre avecq la nyepce du duc Auguste de Saxon, comme vous verrez plus particulièrement par ladicte lettre (1). Sur laquelle je luy respondz présentement (selon que vous verrez aussi par une aultre copie) que en matières de tel poix j'ay toujours volontiers résolu avecq vostre participation, oultre ce que sadicte lettre ne spécifie quelle nyepce c'est ny comme elle ha esté nourrye (combien qu'il dit avoir protesté et qu'il se tient assuré, quant au fait de la religion, qu'elle se conduiroit à sa volonté, qu'est comme vous savez ung des pointz plus importantz), et qu'il vous pourroit déclairer la chose plus particulièrement, et que de vous il entenderoit mon intention (2). Et de ce renvoy ay-je bien voulu user afin que de delà l'on cognoisse que j'ay regard à l'autorité que vous ay donnée, et que ne désire faire chose quelconque d'importance sans premièrement en avoir eu vostre advis. Vous le pourrez communiquer avecq l'évesque d'Arras et le président Viglius, gardant le secret requis et sans qu'il passe plus avant; et si vous trouvez qu'il n'y ait chose importante pour quoy l'on le deust dissuader, et mesmes que vous voyez que, quant au point de la religion, la chose ira selon la raison et à mon intention et contentement, vous luy pourrez déclairer que je ne le troeuve mauvais, puisque luy, à quy il touche principalement, le troeuve bon, avecq les termes que verrez mieulx servir à la matière et selon la qualité du personnage, comme je ne doute vous saurez très-bien faire. Et s'il y avoit des considérations pour quoy il vous sembleroit, avecq l'advis desdicts évesque et président, qu'il seroit mieulx de l'en divertir, vous le pourrez faire avecq les termes et inductions que jugerez mieulx à propos.

Vous verrez aussi ce qu'il m'escript quant à la pension que luy semble se devoir donner au filz du duc Henry de Brunzwyck : sur quoy je désire avoir vostre advis, vous voeuillant toutesfois bien advertir que je ne vois comment je me pourray eslargir et remettre à donner pensions de nouveau, veu l'estroictesse où mes finances se retroeuvent de tous costelz.

(1) Nous avons publié cette lettre, datée du 7 février, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. I, p. 430.

(2) Nous avons aussi donné, dans le même volume, p. 435, cette réponse de Philippe II, qui porte la date du 24 février.

J'ay receu voz lettres du xviii^e de janvier par don Antonio de Peralta, et ay trouvé fort bien tout vostre besoigné, tant à l'endroit du Chastelet que du conte de Hornes. Et quant au gouvernement de Bourgoigne, j'y auray le respect que convient en temps et en lieu, et vous responderay au demeurant desdictes lettres par le premier.

1560.
26 Février.

Au surplus, comme nous avons pour pape ung personnage tant propice (1), il me semble bien que dois là vous fachez en mon nom toute l'instance possible vers Sa Saincteté, afin qu'elle voeuille confirmer le fait des nouvelles éveschyés et université de Douay concédées par le feu papé Paul le Quart (2), et davantaige qu'il veuille accorder les aultres choses que, avant mon partement des Pays-Bas, j'avois envoyé solliciter, comme l'indult qu'avoit feu Sa Majesté Impériale, mon bon seigneur et père, que Dieu ait en sa gloire, le fait des inquisiteurs pour le lieu de Rouardus (3), trespasé, et ce que davantaige vous semblera convenir au bien de mesdicts Pays-Bas : lesquelz poinctz je ne désire pour le présent traiter de ce costé, pour autant que j'envoye solliciter vers Sa Saincteté aultres choses qui beaucoup m'importent, et ne vouldrois que tout allit ensemble, pour plus facilliter l'accord des requestes et sollicitations d'une part et d'autre, avecq la confidence que j'ay que Sa Saincteté fera volontiers tout ce que luy demanderez.

A tant, madame ma bonne sœur, je prie au Créateur qu'il vous ait en sa sainte garde.

De Toledo, le xxvi^e de febvrier 1559.

Vostre bon frère,

PHLE.

J. COURTEWILLE.

De la main du Roi.

Porque despacharé brevemente, dexo el escriviros do my mano para entonces (4).

(1) Pie IV (Jean-Ange de Médicis), élu dans la nuit du 25 au 26 décembre 1559 et couronné le 6 janvier 1560.

(2) Mort le 18 août 1559.

(3) Ruard Tapper, d'Enckuizen, doyen de Saint-Pierre, à Louvain, mort le 2 mars 1559.

(4) " Comme je dépêcherai sous peu, je remets à vous écrire de ma main jusqu'alors. "

XXVI

LA DUCHESSE DE PARME A PHILIPPE II.

BRUXELLES, 28 FÉVRIER 1559 (1560, N. ST.).

Monseigneur, je suis après pour faire ung despesche à Vostre Majesté, lequel je faiz mon compte partira de brief; mais cependant je n'ay voulu retenir plus longuement les lettres de vostre ambassadeur l'évesque de l'Aquila par lesquelles il advertit de l'estat présent d'Angleterre, afin qu'estant ce point l'ung de ceulx qui plus emportent, et sur lequel Vostredicte Majesté ne m'a encoires envoyé sa finalle résolution, elle saiche ce que passe. Cependant nous ne perdons temps, ny se faict chose que puisse empescher les résolutions que Vostre Majesté puisse vouloir prendre; mais bien attendons-nous avec très-grand désir ce que finalement il luy plaira résoudre en ce point d'Angleterre tant important. Et ne puis délaissier de dire qu'il emporteroit que tost l'on fit ce que Vostredicte Majesté voudra se face, afin que l'on voye s'il proffitera ou non, pour selon ce se pouvoir conduyre: car la saison s'avance; et si brièvement ce feu d'entre Angleterre et France ne s'estaint par quelque boult que cē soit, je crains fort qu'il ne s'allume de sorte que nous nous pourrons chauffer à la flamme d'icelluy, et Dieu doint qu'il n'y ayt pis! Et Vostredicte Majesté scait comme nous sumes, et le verra plus particulièrement par le sommaire de l'estat qui se dresse, conforme à ce que Vostredicte Majesté a commandé par ses lettres. Et remettant le surplus audict despesche auquel l'on besoigne, pour non détenir ce courryer qui passe avec lettres d'Anvers, j'achèveray par mes très-humbles recommandations à la bonne grâce de Vostre Majesté, en priant le Créateur qu'il doint à icelle très-bonne et longue vye.

De Bruxelles, ce xxviii^e de febvrier 1559.

XXVII

PHILIPPE II A LA DUCHESSE DE PARME.

TOLEDE, 3 MARS 1559 (1560, N. ST.).

Madame ma bonne sœur, aiant pensé sur les personaiges que, comme vous aurez veu par mes précédentes, j'avois proposé d'envoyer, l'ung en France et l'autre en Angleterre, je me suis résolu de faire partir pour France Garcilasso de la Vega, et pour Angleterre le Sr de Glajon (1), qui, pour plusieurs respectz, me semble bien duysable à cest'ambassade; et luy escriptz conforme à ce qu'il y aille et se conduise selon l'instruction que vous luy donnerez avant son partement et ce que vous luy pourrez mander de temps à aultre, laquelle instruction j'avois pensé, au commencement, de faire dresser icy; mais depuis, considérant que vous estiés tant proche dudict pays d'Angleterre, et que par ce moyen vous pourriez entendre plus freschement, par mon ambassadeur l'évesque Quadra, les termes où se retrouvent les affaires dudict royaume, et le mesme de celluy de France, où j'ay samblablement le Sr de Chantonney, qui, comme je ne doute, vous aura aussi adverty de temps à aultre de ce qui y passe, selon la charge que luy en ay donné, il m'a semblé qu'il seroit mieulx de remettre ladicte instruction à vous, laquelle vous polrez faire concepvoir selon la cognoissance que vous aurez des affaires, dont tant bien et tant particulièrement vous avez discouru par deux ou trois lettres.

Et afin que vous soyez plus particulièrement advertye de tout ce que se peult considérer pour meilleur fondement de ladicte instruction, j'ay icy faict joindre, par mémoire (2), ce que s'est passé avecq l'évesque de Lymoges, ambas-

(1) Philippe de Stavele, seigneur de Glajon, baron de Chaumont, etc., chevalier de la Toison d'or, conseiller d'État et maître de l'artillerie des Pays-Bas.

(2) Ce mémoire est dans les *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse*, t. II, pp. 67-74.

1560.
3 Mars.

sadeur de France, sur le mesme affaire, et semblablement la copie de l'instruction que j'ay donnée au personaige que j'envoye en France (1), auquel j'ay enchargé de s'adresser à mon ambassadeur illecq, le S^r de Chantonney, et de vous advertir souvent du progrèz de son besoigné, en se conduisant, à l'exécution de sa chargè, selon que vous luy pourrez escrire : dont je me remetiz semblablement à vous, si vous voyez que les choses viennent en telz termes qu'il soit mieulx de luy faire tenir quelque chemin plus apparent pour parvenir à l'effect de sadicte instruction, sans passer plus avant. Seulement adjousteray-je ce mot, quant à l'instruction que vous dresserez pour Angleterre, qu'il semble que le but principal de la négociation doibge tendre à ce que, en donnant la craincte à la royne et aultres persuasions afin qu'elle ne favorise les rebelles, soubz espoir que l'on moyennera l'affaire vers le roy de France, elle ne s'endorme aussi, mais qu'elle aie l'œil ouvert et ses affaires dparceues (2) pour, si ledict seigneur roy de France ne se veult accommoder à la raison, non estre surprinse à l'impourveue; et mesmes pourrez regarder s'il ne sera à propos de mettre en train de, au mesme cas, faire passer en Angleterre, au service de la royne, ceulx dont je serois content d'accommoder ledict seigneur roy de France, comme vous verrez plus particulièrement par ledict mémoire.

Et cependant, pour tenir les Franchois pensifz, il me semble bien que les soldartz espaignolz ne soient encores partiz, à ce que j'ay entendu de don Antonio de Peralta, et qu'ilz ne partent jusques à ce que l'on voye le succès de ces deux ambassades, ne soit toutesfois que, pour aultres considérations plus importantes, vous trouvez plus expédient qu'ilz se partent : dont je me remetiz entièrement à vous. Et en tout événement il ne sera que bien de préparer tousjours les batteaux.

Ledict évesque de Lymoges a demandé audience vers moy dès lors que j'estois à Madril et depuis en ceste ville; et après avoir entendu sommairement sa proposition, je l'ay remis au duc d'Alve, comme celluy qui avoit ja cognoissance entière de mon intention; et est passé entre eulx ce que vous entenderez en partie par ceste, et en partie par ledict mémoire que vous trou-

(1) Nous n'avons pas cette instruction.

(2) *Aparçues, aperçues*, préparées.

verez icy encloz, que j'ay faict mettre à part comme le principal point dont il est présentement question.

1360.
3 Mars.

D'abordée, ledict évesque de Lymoges a déclaré comme le roy de France, son maistre, avoit receu ung singulier plaisir et contentement de ce que, sur la remonstrance qu'il m'avoit faict, au commencement de janvier dernier, de la difficulté que vous aviez meü à la restitution du Chastelet, j'avois ordonné qu'il se restituast, sans attendre la venue du courier que vous m'envoyeriez pour m'adviser de vostre costel, et combien que, jà avant l'arrivée de mes lettres en voz mains, vous l'eussiez faict restituer, que toutesfois né sentoit-il moingz la sincère façon de procéder en vraye fraternelle affection que en cecy je luy avois monstrée, laquelle je trouverois tousjours secondée, et avecq la mesme sincérité.

A quoy luy a esté respondu avecq courtoisye réciproque, et que l'on estoit bien joyeux d'entendre, par son propre tesmoignage, qu'ilz s'estiont clèrement peu aparcevoir que les ministres que j'ay de delà, et lesquelz ilz avient samblé vouloir noter, n'avient heu intention contraire à la mienne, puisque, avant la réception de mes lettres, ilz avient jà faict faire ladicte restitution.

Le second point a esté aussi de louer, par charge du roy, son maistre, la sincérité dont j'avois usé, voyant, ces jours passez, la longueur que l'on tenoit à l'élection du nouveau pape, à l'envoy de don Francisco de Mendoza, que j'avois jà despesché (mais, avant qu'il fût party, j'euz nouvelles de la création du pape moderne), avecq charge générale de solliciter l'accélération, pour éviter les schandales et inconvéniens qui procédroient en la chrestienté de telle longueur, sans que j'eusse dénommé ou recommandé personne quelconque en particulier, mais seulement, en général, que l'on esleust celluy que l'on jugeroit le plus digne à une dignité et charge si grande, dont Dieu et le monde poeust estre servy, et que j'avois ordonné (comme ledict évesque de Lymoges avoit esté particulièrement adverty du tout dès alors) de faire instance vers ledict seigneur roy, son maistre, qu'il se vouldist joindre en ceste sollicitation, et procurer de commune main une chose tant nécessaire; que ledict seigneur roy, son maistre, avoit délibéré et seroit tousjours prest de, en cas semblable, s'employer avecq le mesme zèle, comme il cognoissoit importer à la chrestienté, et que, quand je vouldrois recommander queleung particulièrement, il se joindroit avecq moy, se tenant tout assésuré que celluy

1560.
3 Mars.

que je recommanderois seroit tel dont Dieu seroit honoré, qui procureroit et le bien et salut de la républicque chrestienne. De ceste mesme despesche avois-je ordonné de vous advertir aussi dès lors; mais les nouvelles survenues comme dessus furent cause que mes lettres ne vous furent envoyées.

Après est venu à dire qu'il avoit heu quelques nouvelles du succès du voiaige du marquis d'Elboeuf vers Escosse (1), et que, si bien aucuns avioient décyffré la perte grande, si n'estoit-elle telle, bien qu'il y pavoit avoir noyez n^c hommes et xxx chevaulx; que toutesfois le visconte de Martigue estoit entré en Escosse avecq une partye de l'armée, où il s'estoit saisy de quelques petis chasteletz, et que ledict marquis d'Elbœuf estoit arrivé à Dièpe en Normandie, où il faisoit réparer les basteaux qui pvoient avoir esté intéressez par la tempeste, et espéroit en peu de jours poursuyvre sondict voiaige.

De là est entré au propos d'Angleterre, qu'est le point que, comme j'ay dict icy-dessus, s'est mis par mémoire à part.

A la reste, il a déclaré que ledict seigneur roy, son maistre, aiant entendu comme nostre saint-père le pape est inclin à tenir ung concile pour la réformation des erreurs que sont en la chrestienté, luy a commandé de me déclarer qu'il est tout prest de s'y accommoder et de se joindre avecq moy pour tant mieulx parvenir à une bonne et fructueuse fin : sur quoy il désiroit sçavoir mon intention. Et luy a esté respondu, par ma charge, que au plus tost je ferois assambler aucuns de ceulx qui furent au concile dernier, qui fut après interrompu, avecq aultres principaulx personaiges ecclésiastiques et aucuns sieurs et conseillers d'Estat, pour en avoir leur avis, et qu'il pouvoit asseurer ledict seigneur roy, son maistre, qu'il trouveroit tousjours en moy la correspondance et bonne intelligence que se devoit espérer de frère à frère, ou père à filz, et principalement en choses qui touchent tant l'honneur et service de Dieu.

Et velà la substance de ce que est passé avecq ledict évesque de Lymoges.

(1) Au commencement du printemps, Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, était parti de France pour l'Écosse avec deux navires portant environ mille fantassins et quelques cavaliers. René, marquis d'Elbœuf, frère du duc de Guise et de la régente d'Écosse, suivait Martigues avec huit vaisseaux sur lesquels étaient embarqués de l'argent et des munitions de guerre. Sa petite flotte ayant été assaillie par une violente tempête, il fut obligé de relâcher dans les ports de France. (DE THOU, liv. XXIV.)

Et pour autant qu'il a fait grande instance d'avoir briefve résolution sur ce dernier point du concille, et que je ne m'y veulx résoudre sans vous en avoir participé premierement, je vous requiers de faire aussi diligemment examiner et adviser sur ce point avecq ceulx que verrez mieulx convenir, en m'advertissant, au plus bref que pourrez, de ce que y aura semblé s'en devoir faire, afin que, après avoir veu l'avis de delà, je le puisse conférer avecq celluy de deçà, et y tenir le chemin que-se trouvera plus expédient.

1560.
6 Mars.

A tant, madame ma bonne sœur, je prie le Créateur qu'il vous ait en sa sainte garde.

De Toledo, le m^e de mars 1559.

Vostre bon frère,

PHLE.

J. COURTEWILLE.

XXVIII

PHILIPPE II A LA DUCHESSE DE PARME.

TOLEDE, 6 MARS 1559 (1560, N. ST.).

Madame ma bonne sœur, ainsy que je pensois despescher ce courier avecq les lettres (1) et escript cy-jointz, l'évesque de Lymoges, ambassadeur de France, s'est derechef trouvé vers moy et m'a fait itératives plainctes, de par le roy, son maistre, des tortz qu'il auroit receu de la royne d'Angleterre, et des actes hostiles qu'elle auroit fait faire de plusieurs costelz contre les serviteurs et subjectz dudict seigneur roy, sôn maistre, favorisant aux Escossois rebelles, et entre aultres a exhibé copie d'une lettre que au mesme propos auroit esté escripte par la royne douagière d'Escosse au Sr de Noailles (2),

(1) Ses lettres des 26 février et 3 mars qui précèdent.

(2) Gilles de Noailles, abbé de l'Isle, ambassadeur de François II en Angleterre. Sa correspondance est dans les *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse*, publiées par TEULET, tome I.

1560.
6 Mars.

du xxviii^e de janvier dernier, dont je vous envoie aussi copie (1), parlant de deux vasseaulx que aucuns Anglois averiont prins à Ferrande Culane; et a dict davantaige qu'ilz en auriont prins encores trois aultres à force de canonner, voire que l'on avoit descouvert en France aucunes menées secrètes que du costel d'Angleterre l'on avoit practiqué pour tuer ledict seigneur roy, son maistre, la royne sa maistresse et aucuns de leurs principaulx ministres (ce que l'on monstret non pouvoir croire; toutesfois il affirma qu'il estoit jà tout advéré), et que plusieurs mauvaises doctrines y estiont semées par les Anglois contre nostredicte sainte foy, excitant le peuple de France à rébellion; que jà en aucuns lieux ilz s'estiont commencé à esmouvoir, signamment vers les frontières d'Espagne, où le duc de Vendosme estoit allé pour mettre ordre (que n'est trop discordant aux lettres que mon ambassadeur l'évesque Quadra a escript du xxi^e janvier, où il met avoir entendu que Frachmarton (2) retourneroit bientost en France pour faire semblables offices, dont il le jugoit sinon trop habille), et enfin que, puisque la royne d'Angleterre commenchoit la guerre tant injustement comme il disoit, le roy son maistre ne poeult moings que de se deffendre, et toutesfois qu'il dissimulerait le plus longtems qu'il pourroit, et que, comme j'avois donné à cognoistre que volontiers je me interposeroye pour moyenner et appaiser le tout, et que, j'avois délibéré d'envoyer deux personaiges à chasque costel, ledict seigneur roy son maistre luy avoit mandé de me requérir que je le volsisse faire tost, et que tout premierement je volsisse envoyer celluy que debvroit aller en Angleterre, puis que de ce costel-là venoit le commencement des troubles, et que, quant à luy, il se conduiroit selon que je luy conseilerois et dirois estre raisonnable; seulement que l'on ne luy destourbast point de garder le sien, de chastier ses subjectz rebelles, ny de gouverner et mettre en son pays tel ordre qu'il convient pour tenir les mauvais en bon rigle, avecq plusieurs protestes de la fraternelle amitié et de la sincère intention qu'il avoit à l'observation de la paix. Et assez en la mesme substance a-il depuis parlé au duc d'Alve, auquel il avoit auparavant délivré une lettre des seigneurs de Guise et cardinal de Lorayne (3),

(1) Cette lettre est dans les *Relations politiques*, etc., t. I, p. 407.

(2) Probablement Throckmorton, ambassadeur de la reine Élisabeth en France.

(3) Du 23 février. Dans cette lettre, les deux seigneurs de la maison de Guise disent, entre autres, au duc d'Albe: " Nous avons pensé que avecques la bonne et sainte volonté que a le